



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 20 août 2018

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régional d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur PLU arrêté de la commune de Bagard (30)**

**n°saisine : 2018-6129
n°MRAe : 2018AO59**

Par courrier daté du 12 mars reçu par la DREAL le 16 mars 2018, la commune de Bagard a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet PLU arrêté de la commune de Bagard (30) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 16 juin 2018 (article R104-25 du Code d'urbanisme).